Secteur:

Services financiers

Sous-secteur:

Maisons de courtage

Classification de l'industrie :

Type de réserve :

Droit d'établissement (article 13.5)

Ordre de

gouvernement:

Central

Mesures:

Loi sur le marché des valeurs mobilières,

Décret No. 8-2001, art. 49 (Ley de Mercado de Valores,

Decreto No 8-2001, Art. 49)

**Description:** 

Une maison de courtage qui exerce des activités au Honduras

doit être constituée en société publique.